

Attention sport fragile

LE MONDE SPORT ET FORME |

18.01.2013 à 13h00 • Mis à jour le 21.01.2013 à 10h25 Par Pierre Lepidi



Londres, 10 août 2012. Renaud Lavillenie a demandé à placer la barre à 5,97 m. Il a échoué à deux reprises à 5,91 m. C'est son ultime essai, sa dernière chance. Avec un sang-froid rare, le perchiste Français s'élève dans les airs, efface la barre et arrache le titre olympique. Au total, l'équipe de France rapportera 34 médailles, dont 11 en or, et terminera à la 7^e place du classement des nations.

*"Les résultats sur la scène internationale paraissent encourageants au regard des indicateurs reconnus, mais ils restent fragiles", énonce la Cour des comptes dans son premier rapport thématique consacré au sport. Dans ce document de 230 pages, que *Le Monde* s'est procuré, la Cour s'est penchée sur deux objectifs fixés de longue date par les pouvoirs publics : le "sport de haut niveau", bien sûr, mais aussi le "sport pour tous". Système d'organisation complexe et archaïque, conflit d'intérêts, opacité de certaines aides ou inégalités des citoyens devant l'accès aux installations sportives : le sport tricolore multiplie les contre-performances, selon la Cour.*

Un haut niveau instable et mal défini En 2009, une instruction ministérielle indiquait que le soutien apporté par l'Etat devait être dirigé prioritairement vers les sportifs de haut niveau capables d'obtenir une médaille en compétition internationale. Mais elle n'a pas été suivie. Aussi, pour une meilleure efficacité, la Cour des comptes recommande *"une distinction entre la reconnaissance sans enjeu financier de certaines disciplines et une reconnaissance impliquant un soutien de l'Etat. Le système actuel des aides personnalisées apparaît donc critiquable : il est excessivement dispersé, mal encadré sur le plan juridique, et ne fait l'objet*

d'aucune évaluation. Même si ces aides sont versées à des sportifs non professionnels, l'opportunité de les verser dans des disciplines fortement professionnalisées pourrait, en outre, être réexaminée". Si le tennis n'en a pas reçu, il en a été versé en 2011 au football (57 456 euros), au rugby (45 000 euros), au basket (239 193 euros) et au handball (556 354 euros).

Même si, aux JO de Londres, la France a fait mieux qu'à Pékin (7^e au rang des nations, contre 10^e à l'aune des titres olympiques), ces bons résultats *"demandent toutefois à être confirmés, car ils sont fragiles dans la mesure où ils ne reposent que sur quelques disciplines"*. A Londres, 14 médailles, soit 41 % du total, ont été obtenues dans seulement deux disciplines : la natation et le judo. Par ailleurs, le rapport dénonce le défaut de surveillance médicale obligatoire des sportifs : elle n'est *"pas appliquée de façon satisfaisante"*.

Une mauvaise gouvernance qui perdure Les Français ne se bousculent pas dans les clubs, qui, pourtant, se multiplient au fil des années. Le nombre des fédérations françaises connaît aussi une croissance en flèche. Le pays en compte 117 (olympiques et non olympiques), alors que l'Allemagne n'en a que 60, et l'Italie et l'Espagne 64. Le même déséquilibre se retrouve au niveau des clubs, ces derniers étant au nombre de 90 000 pour 27 millions de membres en Allemagne, contre 180 000 pour 17 millions de licenciés en France. La Cour des comptes révèle qu'il existe par exemple trois fédérations françaises d'aïkido et deux de... chiens de traîneau. *"Oui, mais chez nous il n'y a que des chiens de race pure, comme les huskies de Sibérie ou les malamutes d'Alaska"*, répond la Fédération française de pulka et traîneau à chiens. Certes...

Les postes de conseillers techniques et sportifs (CTS) ont été créés sous l'impulsion de Maurice Herzog, au lendemain du fiasco des JO de Rome de 1960 (5 médailles, dont aucune en or). A travers l'Hexagone, 1 680 CTS sont aujourd'hui placés auprès de 77 fédérations sportives, pour un coût total d'un peu moins de 11 millions d'euros par an pour l'Etat. *"Les CTS ont jusque-là été totalement préservés de l'effort global de réduction des postes dans la fonction publique"*, indique le rapport. Il règne aussi une certaine opacité, concernant notamment les compléments de rémunération qui leur sont versés par les fédérations. Celles-ci ne sont pas encadrées par le ministère, qui en est simplement informé par un état récapitulatif établi par la fédération. A l'exception toutefois de celle de football, qui, en 2010, n'a transmis aucune information. *"C'est inacceptable, écrit le rapporteur de la Cour des comptes. Ce défaut de transparence devrait être sanctionné par la fin du placement des cadres concernés. Par ailleurs, ces compléments devraient être plafonnés."* *"Les modalités de gestion du corps des CTS doivent être plus rigoureuses, et les besoins du mouvement sportif doivent être réexaminés pour déterminer le nombre d'emplois réellement nécessaires au regard des objectifs poursuivis"*, recommande la Cour des comptes.

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) - dont la Cour préconise une profonde réforme à cause de son manque d'efficacité - est épinglé, notamment pour un conflit d'intérêts avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF). *"En effet, le comité participe à la gouvernance d'un organisme chargé de lui attribuer une subvention de fonctionnement"*, révèle le rapport.

L'accès au sport pour tous, un vœu pieux

Près de 50 % des Français âgés de plus de 15 ans pratiquent du sport au moins une fois par semaine, ce qui situe la France dans la moyenne européenne. Mais, dans les clubs de

l'Hexagone, le nombre de licenciés est faible, puisqu'il atteignait seulement 27,2 % de la population en 2011. *"L'offre proposée ne répond pas suffisamment à l'objectif, affiché par les fédérations, de recruter davantage de licenciés afin de développer leur autonomie financière"*, indique la Cour des comptes. L'objectif de l'Etat, qui vise à permettre à tous les citoyens l'accès au sport, apparaît comme un vœu pieux. Les handicapés sont parfois *"oubliés"* par les fédérations, malgré les aides qu'elles perçoivent. *"Il s'agit d'un des publics prioritaires, et les crédits destinés à favoriser la pratique sportive de ce public (conventions d'objectifs et crédits déconcentrés) ont fortement augmenté"*, constate la Cour des comptes. Mais l'action de l'Etat ne se traduit pas par une politique suffisamment efficace en matière de correction des inégalités. *"Les handicapés sont exclus de tout, s'insurge Jean-Louis Garcia, président de la Fédération des associations pour adultes et jeunes handicapés (Apajh). Ils sont exclus du sport, mais aussi de l'accès aux soins et du travail. Dans une période de restrictions budgétaires comme celle que nous vivons, on taille dans "ce qui n'est pas important"... Il faut toujours se battre. Seule une immense pétition citoyenne a permis une retransmission correcte des Jeux paralympiques de Londres."*

Le faible nombre de licenciés (11,5 % en 2011) dans les zones urbaines sensibles doit également alerter les pouvoirs publics, tant il est inférieur à la moyenne nationale. Le coût parfois élevé des licences ne peut suffire à l'expliquer. Une étude de 2009 révèle que ces territoires comptent en moyenne 20 équipements (piscines, terrains...) pour 10 000 habitants, alors que les aires urbaines qui les abritent en comptent 35. Les territoires les moins bien dotés en termes d'équipements sportifs sont les grandes agglomérations, en particulier la région parisienne (23,7 équipements pour 10 000 habitants). Ce sous-équipement touche également les collectivités d'outre-mer.

Le rapport pointe aussi du doigt les conventions d'objectifs qui *"n'accompagnent pas suffisamment le développement du sport pour tous"*. Il révèle une convention d'objectifs signée avec la Fédération française d'athlétisme, à laquelle l'Etat a versé pour cette action une subvention de 60 000 euros. Mais celle-ci a été utilisée pour le développement des relations internationales de la fédération (1).

L'action de l'Etat est donc jugée sévèrement : *"Les équipements sportifs sont répartis de façon hétérogène et les inégalités d'accès aux clubs sont importantes, conclut le rapport. Ces constats encadrent la mission principale dévolue à l'Etat dans ce domaine, qui doit être de contribuer à la réduction des inégalités. Encore faut-il que l'Etat ait pris la mesure exacte des priorités qu'il doit poursuivre."*

Même si les recommandations de la Cour n'ont pas de caractère contraignant, ce premier rapport confirme le diagnostic de Valérie Fourneyron, ministre des sports, sur la situation du sport français. *"Ce rapport conforte la feuille de route qui a été enclenchée et le travail qui a été entamé, a déclaré la ministre au Monde. Il montre les inégalités des Français devant l'accès au sport, et je partage les dix-neuf recommandations de la Cour des comptes. Il faut recentrer la lutte contre ces inégalités, et cela passe notamment par une réforme en profondeur du CNDS. Ce rapport n'est pas sévère, il est juste."*

(1) Après parution de l'article dans le cahier Sport&Forme du samedi 19 janvier, la Fédération française d'athlétisme tient à préciser : "la Loi organique relative aux lois de finance impose à l'administration des sports de rendre compte budgétairement de son activité (Programme sport) autour de quatre grandes "actions" : promotion du sport pour le plus grand nombre (action 1), développement du sport de haut niveau (action 2), santé sport : prévention par le

sport et protection des sportifs (action 3), formation et emploi (action 4). L'action 1 du programme sport intitulée *"promotion du sport pour le plus grand nombre"* comprend plusieurs rubriques de financement dont une ciblant spécifiquement l'aide aux *"relations internationales"*. L'intégration de la ligne budgétaire *"relations internationales"* au sein de l'Action 1 est donc bien une règle de présentation émanant de la direction des sports du ministère, qui s'applique à toutes les fédérations. Nous rappelons également que le contrôle de l'affectation des crédits du ministère est constant et permanent pour toutes les fédérations. Il est donc bien entendu légitime de s'interroger sur la place de cette ligne budgétaire au sein du Programme sport, et donc sur la nomenclature de l'Etat, mais en aucun cas sur la conformité de l'utilisation des fonds du ministère par la FFA."

Pierre Lepidi

UK Sport, modèle à suivre

En obtenant 69 médailles dont 29 en or, la Grande-Bretagne a pris la troisième place du classement des nations après les Jeux olympiques de Londres. Ces excellents résultats qui, d'après la Cour des comptes, dépassent l'"effet pays hôte", sont le fruit d'une politique sportive qui se concentre sur des objectifs précis et affichés. Née après le fiasco des JO d'Atlanta en 1996 (la Grande-Bretagne avait terminé à la 36^e place au rang des nations), UK Sport concerne uniquement le sport de haut niveau. Placée sous l'autorité du département ministériel de la culture et des sports, elle dispose d'un budget d'environ 120 millions d'euros *"provenant de l'Etat et de la loterie nationale, auxquels se sont ajoutés, depuis 2009, des fonds issus d'un programme de parrainage privé"*.

UK Sport privilégie l'élite du sport britannique puisqu'elle oriente ses aides *"sur les sports et les athlètes susceptibles d'obtenir des podiums mondiaux, olympiques et paralympiques"*. L'aviron et le cyclisme, généralement pourvoyeurs de médailles de l'autre côté de la Manche, perçoivent des aides d'un montant dix fois supérieur à l'escrime et au handball. Le tennis et le football, qui ont les moyens de s'autofinancer, ne sont pas soutenus.

Parmi les programmes les plus efficaces, la Cour des comptes cite "Pitch2Podium", qui permet à des footballeurs ou des rugbymen n'ayant pas décroché de contrat professionnel de se réorienter vers des sports olympiques. "Tall and Talented" détecte, lui, tous les sportifs (de grande taille et âgés entre 15 et 22 ans) destinés à exceller en aviron ou en basket-ball. "Girls4Gold", enfin, identifie les sportives capables de devenir championnes olympiques en cyclisme, voile...